



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 05 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 avril, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 16.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 30 mars 2022.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, GUILLAUME Johann, LENNE Thomas, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre, SENT Virginie.

Absents excusés :

BLANC-GARIN Magali donne procuration à LOISEL Maxime,
MARIANI Isabelle donne procuration à LENNE Thomas,
CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas.

Secrétaire de séance : LAUDE Jean-Jacques.

Délibération 2022 – 09 : Subventions aux associations.

ASSOCIATION.	Montant proposé.	Voix.	Montant attribué.
Comité des fêtes.	860,00 €.	15 voix pour, 4 voix contre.	860,00 €.
A.D.M.R.	160,00 €.	19 voix pour.	160,00 €.
Amicale des Sapeurs-Pompier.	300,00 €.	19 voix pour.	300,00 €.
Association des Parents d'Elèves.	350,00 €.	19 voix pour.	350,00 €.
Association des Anciens Combattants.	280,00 €.	19 voix pour.	280,00 €.
La boule Marconnienne.	160,00 €.	19 voix pour.	160,00 €.
Harmonie.	26 000,00 €.	18 voix pour, 1 abstention.	26 000,00 €.
Société Sportive.	8 000,00 €.	19 voix pour.	8 000,00 €.
Le refuge de l'abeille.	500,00 €.	18 voix pour, 1 abstention.	500,00 €.
Cyclo Club.	500,00 € sous condition d'organisation d'une course à Marcoing.	19 voix pour.	500,00 € sous condition.
Entente Marconienne.	1 500,00 €.	13 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions.	1 500,00 €.
Chasse.	160,00 €.	18 voix pour, 1 abstention.	160,00 €.
Club des séniors.	160,00 €.	19 voix pour.	160,00 €.
Martin pêcheur.	160,00 €.	19 voix pour.	160,00 €.
TOTAUX.	Montant proposé : 39 090,00 €.	Montant attribué :	39 090,00 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication en date du 06 avril 2022.